



## PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT (PAC)

### Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

1. Un préavis d'adjudication de contrat (PAC) permet aux ministères et aux organismes de publier un avis, pendant au moins quinze (15) jours civils, pour informer la collectivité des fournisseurs de leur intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance. Si, pendant la période d'affichage, aucun fournisseur ne présente d'énoncé des capacités répondant aux exigences précisées dans le PAC, l'autorité contractante pourra alors procéder à l'attribution du contrat. Toutefois, s'il s'avère qu'un énoncé des capacités remplit les exigences énoncées dans le PAC, l'autorité contractante lancera alors un processus d'appel d'offres en bonne et due forme.

### 2. Définition des exigences

- La Gendarmerie royale du Canada (GRC) a constamment besoin d'équipement de mesure de la vitesse pour appliquer les limites de vitesse. Elle fournira cet équipement à ses détachements et dans ses groupes de la Sécurité routière partout au Canada.

### 3. Critères d'évaluation de l'énoncé de capacités (exigences minimales essentielles)

Tout fournisseur intéressé doit prouver au moyen d'un énoncé de capacités que le produit, l'équipement ou le système (selon le cas) répond aux exigences suivantes du radar multimode double zones :

- DSR 2X Dual Zone avec écran LCD Pièce # 807-0001-00
- Le radar doit uniquement fonctionner sur la bande Ka seulement.
- Il doit être doté de deux (2) antennes; Câble d'antenne avant – 4 pieds #155-2591-04/  
Câble d'antenne arrière – 20 pieds #155-2591-20
- Il doit être muni d'une interface indicatrice de vitesse.
- Il doit être comprendre de fonctions de détection et de séparation directionnelles.
- Il doit comporter trois fenêtres d'affichage distinctes : vitesse de la cible, vitesse verrouillée ou la plus élevée et la vitesse du véhicule de patrouille.
- Il doit uniquement afficher la vitesse en kilomètre par heure (km/h).
- Il doit être équipé d'une télécommande pour faire fonctionner le radar, pièce # 200-0919-00
- Le radar doit comprendre un dispositif d'affichage mobile fourni avec le câblage, les composants d'espacement et la quincaillerie de montage nécessaires pour séparer physiquement l'affichage de l'unité radar.
- Le radar doit comprendre un câble d'une longueur minimale de trois (3) mètres afin de raccorder le dispositif d'affichage du radar à son unité de traitement aux fins de séparation; Pièce #155-2211-25.



- La fonction « Vitesse élevée » doit afficher la vitesse la plus élevée dans le faisceau, et ce, peu importe le sens de circulation. La direction de circulation de la cible (véhicule) doit être indiquée à l'avant du dispositif d'affichage.
- Le module d'affichage doit comporter une indication graphique de la direction du véhicule ciblé.
- Lorsque la vitesse d'une cible est verrouillée, il est souhaitable qu'une voix signale à l'opérateur l'antenne et le mode de radar utilisés, et la direction du véhicule ciblé.
- Le radar doit être doté d'une fenêtre qui continue d'afficher la vitesse de l'autopatrouille même après le verrouillage, permettant ainsi un historique de suivi continu.
- Il doit pouvoir afficher les deux antennes (avant et arrière) en même temps à l'aide de fenêtre d'affichage en plus

#### **4. Applicabilité des accords commerciaux en matière d'approvisionnement**

Ce marché est assujéti à l'accord commercial suivant :

- Accord de libre-échange canadien

#### **5. Justification pour le fournisseur sélectionné à l'avance**

Mega Technical Holdings Ltd est le seul fournisseur capable d'exécuter le marché étant donné qu'il détient un brevet sur un appareil radar multimode double zones pouvant afficher simultanément les antennes avant et arrière dans les fenêtres d'affichage supplémentaires.

#### **6. Exception au Règlement sur les marchés de l'État**

L'exception suivante au Règlement sur les marchés de l'État est invoquée pour cet achat en vertu du paragraphe 6d – « une seule personne est capable d'exécuter le marché ».

#### **7. Exceptions et/ou les raisons justifiant le recours à l'appel d'offres limité**

Les exceptions et/ou les raisons justifiant le recours à l'appel d'offres limité sont invoquées en vertu de ce qui suit :

- Accord de libre-échange canadien (ALEC) – Article 513 (b) L'ALEC s'applique car les marchandises ou services ne peuvent être fournis que par un fournisseur particulier et qu'il n'existe pas de marchandise ou de service de rechange ou de remplacement raisonnablement satisfaisant pour l'une des raisons suivantes : v. afin d'assurer la compatibilité avec des produits existants ou l'entretien de produits spécialisés, lorsque cet entretien doit être assuré par le fabricant de ces produits ou son représentant.



#### **8. Période de l'offre à commandes proposé ou date de livraison**

- L'offre à commandes proposée est d'une durée d'un an, dont la date de début prévue est le 30 novembre 2023 et la date de fin prévue est le 30 novembre 2024. Elle est assortie de trois (3) périodes d'option d'un an chacune.

#### **9. Coût estimatif du contrat proposé**

La valeur estimative de l'offre à commandes est de 350 000,00 \$ (TVH comprise). Il y aura trois (3) options de renouvellement d'un (1) an aux mêmes conditions, estimées à 350 000,00 \$ chacune (TVH comprise). La limite des commandes subséquentes s'élève à 40 000,00\$ (TVH comprise). Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur avant la date d'échéance du contrat.

#### **10. Nom et adresse du fournisseur sélectionné**

Nom du fournisseur : MEGA TECHNICAL HOLDINGS LTD

Adresse du fournisseur : 7116, 67 Street NW  
Edmonton, Alberta, T6B 3A6  
Canada

#### **11. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé des capacités**

Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et prêts à fournir les biens, les services ou des services de construction décrits dans ce PAC peuvent présenter par écrit un énoncé des capacités à la personne-ressource dont le nom figure dans cet avis d'ici la date de clôture. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

#### **12. Date de clôture pour la présentation des énoncés des capacités**

La date et l'heure de clôture pour l'acceptation d'énoncés des capacités sont le 24 novembre 2023 à 14 h (HNE).

#### **13. Demande de renseignements et présentation des énoncés des capacités**

Les demandes de renseignements et les énoncés des capacités doivent être présentés à :  
Dan Caughey, agent supérieur des acquisitions



Royal Canadian Gendarmerie royale  
Mounted Police du Canada

Téléphone : 343-550-4936

Courriel : [Daniel.caughey@rcmp-grc-gc.ca](mailto:Daniel.caughey@rcmp-grc-gc.ca)